

Le président de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-1 et L.712-2 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu la décision d'habilitation n° 2021-0874/HFADS du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 31 mars 2021 concernant Madame Emma DJELIL ;

Considérant l'habilitation avec mise en garde et mise en éveil de Madame Emma DJELIL valable jusqu'au 23/03/2031 dans le cadre de ses missions auprès du Fonctionnaire Sécurité Défense ;

DÉCIDE

Article 1 :

Madame Emma DJELIL est nommée fonctionnaire de sécurité et de défense adjointe (FSD).

Article 2 :

Les objectifs et le contenu de la fonction sont, le cas échéant, définis dans une lettre adressée par le président.

Article 3 :

La présente décision annule et remplace la décision en date du 14 juin 2023.

Article 4 :

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de cette décision.

La présente décision sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Fait à Talence, le 21 juin 2023

Dean LEWIS